

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 20 novembre 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Pfiffner Messwandler AG, CH-5042 Hirschthal

Requérant: Pfiffner Messwandler AG, CH-5042 Hirschthal



Transformateur de courant basse tension pour passage de barre, avec partie active logée dans un boîtier en polycarbonate avec isolation en résine synthétique, pour montage à l'intérieur.

Type: ES1

20 novembre 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz